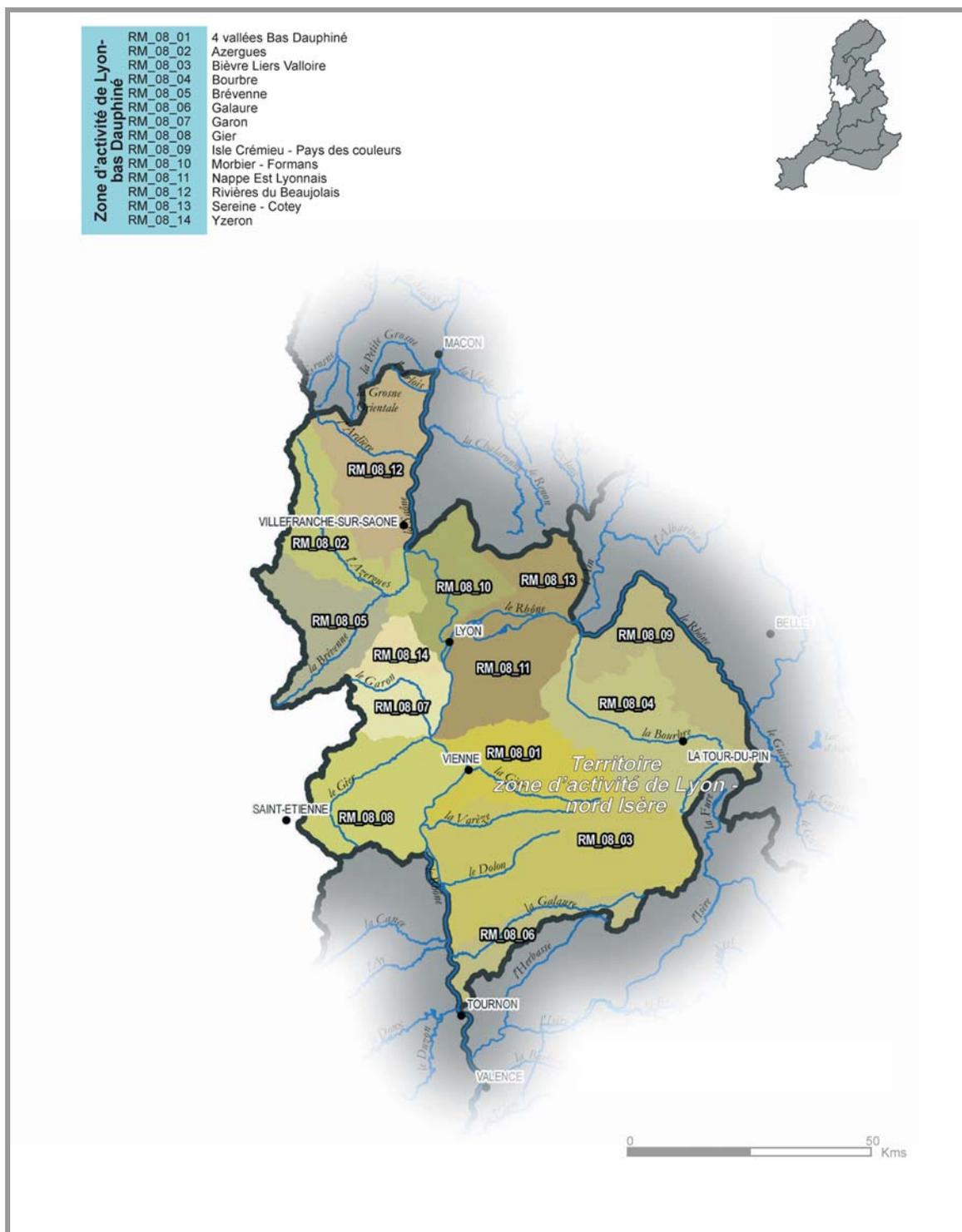


# Bassin Rhône-Méditerranée

## Commission territoriale Rhône moyen

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales  
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi-parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour le territoire de la commission Rhône moyen. Réalisé à l'aide des outils de suivi mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Mais ce n'est pas tant une précision des informations que des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012 (cf. annexe 1).

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Rhône moyen (cf. annexe 2) est principalement ciblé sur :

- de nombreuses actions de restauration physique des milieux superficiels (amélioration de la circulation piscicole et de la morphologie, restauration des espaces de liberté...);
- des règles de partage de l'eau entre usages dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ;
- la lutte contre les pollutions agricoles en poursuivant les actions engagées les années précédentes par des actions parfois ambitieuses telles que la substitution de cultures ;
- le traitement des derniers points noirs de pollutions urbaines et industrielles, parfois en complétant par des traitements plus efficaces que ceux imposés par la directive eaux résiduaires urbaines.

**La gestion de l'eau du territoire Rhône moyen est globalement très organisée** autour des structures porteuses de contrats de rivières (Brévenne-Turdine, Azergues, Yzeron, Garon, Gier, Bourbre, ...) et SAGE (Bourbre, Nappe de l'Est Lyonnais et Bièvre Liers Valloire en cours d'élaboration). En revanche plusieurs secteurs sont encore « orphelins » de dynamique comme le Nord-Isère (cours d'eau du plateau de l'île Crémieu) ou l'ensemble des affluents du Rhône au sud-ouest de la Dombes (Sereine, Cotey, Morbier, ...), expliquant ainsi le faible niveau d'engagement des actions prévues sur ces territoires. A noter toutefois que des démarches visant à mobiliser les collectivités sont en cours sur Sereine-Cotey et qu'une étude de connaissances des milieux, première étape avant la réalisation d'actions concrètes, est engagée sur Morbier Formans.

**La mise en œuvre du programme de mesures connaît des différences d'un bassin versant à l'autre** (cf. annexes 3 et 4) et est fonction de la complexité des problèmes, des moyens humains des structures de gestion, de la mobilisation des élus et de l'état d'avancement des contrats et SAGE. Dans les bassins versants "orphelins", les actions sont plus difficiles à faire émerger (cas de Sereine Cotey – 0% d'actions engagées / Morbier Formans - 10%), à la différence des territoires couverts par des contrats et SAGE (jusqu'à 55% d'actions engagées dans la Brévenne).

**D'un point de vue global**, 28% des actions prévues sur le territoire entre 2010 et 2015 sont engagées ou terminées. La mobilisation des acteurs est surtout concentrée sur les actions répondant au Grenelle de l'Environnement (restauration de la franchissabilité des seuils en rivière, résorption des déficits quantitatifs restauration des captages prioritaires). Dans les autres domaines, malgré les progrès constatés, la mise en œuvre du programme de mesures n'est souvent pas à la hauteur des enjeux du territoire (cf. annexe 5).

**La restauration de la continuité biologique et sédimentaire des rivières (programme du Grenelle)** progresse lentement malgré la forte mobilisation des services de l'Etat, des établissements publics et des structures de gestion (les actions à mettre en œuvre constituent 60% de l'ensemble des actions de restauration physique). Ainsi, seul 13% des 61 ouvrages prioritaires ont fait l'objet d'engagement de travaux. L'effort actuel consiste principalement à trouver des solutions techniques pour chacun des ouvrages (visites de terrain) et à engager les négociations avec les propriétaires. La mise en œuvre concrète des travaux de restauration se heurte à la nécessité d'identifier des solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage et de convaincre autant de maîtres d'ouvrage (arguments réglementaires, solutions financières, accompagnement technique, ...). Néanmoins, dans certains bassins versants, ces points de blocages ont pu être levés, permettant ainsi la réalisation des travaux. A titre d'illustration, la franchissabilité de 7 seuils (sur 15 prévus) a été restaurée dans le bassin versant de l'Yzeron.

**La restauration de la morphologie et du transport sédimentaire** des cours d'eau n'avance que ponctuellement (12 actions programmées ou mises en œuvre sur les 41 prévues). En effet, la conception technique des opérations de restauration est complexe, la mobilisation collective est maintenant moins soutenue que pour la restauration de la continuité écologique et les contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrage et la population) ne facilitent pas l'engagement de ces projets. Des initiatives locales sont néanmoins engagées, comme par exemple le déplacement du Nizerand à Gleizé dans le Beaujolais afin de lui redonner un espace

de liberté. Ces projets représentent souvent le bénéfice des dynamiques initiées les années précédentes dans les contrats de rivière et SAGE.

**L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau** bénéficie d'une forte dynamique de l'ensemble des acteurs (Etat, Agence, ONEMA, structures locales de gestion, préleveurs,...), notamment au travers de la réalisation des études de définition des volumes maximums prélevables qui constituent le point de départ pour la définition de plans d'actions (6 bassins versants et une masse d'eau souterraine concernés sur le territoire Rhône moyen). Toutes les études sont lancées, les plus avancées concernent les bassins de l'Est Lyonnais, de la Galaure et du Gier. Une fois ces études achevées, les plans de gestion concertés de la ressource devront définir les actions à mettre en œuvre : réglementaires (révision des autorisations de prélèvements, création des organismes uniques en zone de répartition des eaux,...) ; contractuelles ou investissements (réduction des prélèvements agricoles, travaux sur les réseaux AEP, optimisation de la gestion des barrages, économies d'eau, substitution de ressources,...).

**L'amélioration de la qualité des 32 captages prioritaires dégradés**, identifiés par le Grenelle et le SDAGE, nécessite la modification des pratiques agricoles et urbaines. La première étape de ce travail (délimitation des aires d'alimentation de captages et des zones à préserver) bénéficie d'une forte mobilisation des services de l'Etat et de l'Agence : pour 70% d'entre eux la délimitation des aires d'alimentation de captages a débuté, 60% d'entre elles étant terminées. Cependant, les plans d'actions, qui doivent donner suite à cette première étape, sont faiblement engagés notamment du fait des difficultés de portage par les collectivités et de la pertinence des mesures agri-environnementales parfois discutée. On peut noter toutefois la mise en place d'une procédure foncière intéressante sur une collectivité de la Haute-Bourbre.

**La lutte contre la pollution par les pesticides est insuffisante.** En effet, en dehors des actions concernant la protection des captages dégradés, peu d'actions sont engagées. Aucun territoire ne se distingue positivement dans la lutte contre les pollutions par les pesticides, même si des initiatives locales existent en secteur agricole ou non agricole (le tiers des actions engagées l'ont été par des collectivités avec la mise en place de plans de désherbage communaux). On note toutefois des conversions à l'agriculture biologique.

Les deux tiers des actions relatives à **la réduction des pollutions agricoles (hors pesticides)** sont liés à l'application de la directive nitrates, qui concerne 50% du territoire de Rhône moyen.

**Au niveau de la pollution domestique**, la grande majorité des actions est engagée et permet de rattraper progressivement les retards de mise en conformité (50% des 72 actions prévues relèvent de la mise en œuvre de la directive ERU). On peut noter quelques actions importantes achevées ou en cours : déplacement des rejets de plusieurs communes de la vallée de la Sévenne, mise en place de traitements poussés dans plusieurs STEP de la Brévenne, requalification des STEP de Bourgoin Jallieu et de la Tour du Pin. Reste à finaliser la mise en conformité de quelques stations supérieures à 2000 équivalents habitants (EH) et à résoudre les problèmes de pollutions liées à des stations de moins de 2000 EH mais impactant fortement les milieux (cas de rejets dans des masses d'eau à faible débit).

**En ce qui concerne les substances dangereuses**, les efforts ont surtout été portés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollutions, via la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) concernant les ICPE soumises à autorisation et les stations d'épuration (échéance 2011 pour les plus de 100 000 EH et 2012 pour les plus de 10 000 EH) : 75% des 105 ICPE concernées sur le territoire Rhône moyen ont fait l'objet d'un arrêté visant la recherche des substances. Une fois les résultats de la campagne d'analyse arrêtés, une étude technico-économique doit être réalisée dans les 18 mois avant de lancer des travaux de réduction des rejets. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années. Par ailleurs, des actions doivent également être engagées afin d'améliorer la gestion des substances dangereuses présentes dans les eaux pluviales (Yzeron, Garon, Gier) ou dans les effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux ; à ce niveau un travail important a déjà été conduit dans le bassin versant de la Bourbre (CAPI et la Tour du Pin).

**Les actions pour la préservation de la biodiversité**, majoritairement déclinées dans les documents d'objectifs Natura 2000 et au travers des plans de gestion des espèces invasives, sont dans leur grande majorité engagées. Ces dynamiques sont souvent antérieures au programme de mesures.

**Spécificité des eaux souterraines**, les études visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable dans le futur ont démarré pour la moitié des masses d'eau identifiées dans le SDAGE.

#### **Quelques pistes d'amélioration identifiées :**

- suite aux études de définition des volumes prélevables, la mise en œuvre rapide de règle de gestion de la ressource au travers des outils réglementaires (classement en ZRE des bassins en déséquilibre actuel avéré, mise en cohérence des autorisations de prélèvements, inscription dans les SAGE...) et par des actions d'économie d'eau ou de création de ressources de substitution ;
- l'élaboration des plans d'actions nécessaires à la protection des captages dégradés et leur mise en œuvre rapide en mobilisant les outils fonciers, en favorisant l'intégration de ces démarches dans les

politiques d'aménagement du territoire sur le long terme, en responsabilisant les collectivités bénéficiaires et en travaillant avec la profession agricole sur les mesures pertinentes ;

- pour les ouvrages préjudiciables à la continuité écologique, la poursuite et l'amplification de la recherche de maîtres d'ouvrage, y compris en mobilisant les grands maîtres d'ouvrage du territoire (producteurs d'hydro-électricité, sociétés d'autoroutes, conseils généraux, réseau ferré de France, ...) et l'inscription dans les SAGE des stratégies de restauration des ouvrages à rendre franchissables ;
- l'amélioration de la définition des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques (zones stratégiques pour la préservation des nappes, espace de liberté, zones humides, aires d'alimentation de captages...) et de leur prise en compte dans les contrats de rivière, les SAGE et les documents d'urbanisme.
- le renforcement du travail engagé de coordination et de planification des actions de mise en œuvre du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs de l'eau (Etat, ONEMA, Agence de l'Eau, Conseils régionaux et départementaux, Commission locale de l'eau, Comité de rivière).

## **ANNEXES**

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 5
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p.6
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p.7
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 11
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 15

## **ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures**

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

# ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

## Territoire Zone d'activité de Lyon - bas Dauphiné

### Caractéristiques du territoire

- Superficie : 6 851 km<sup>2</sup>
- 14 sous bassins versants
- 139 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 10 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
- 4 masses d'eau plans d'eau artificielles

### Spécificités du territoire

- Principalement composé de plaines alluviales.
- Développement urbain très important (agglomération lyonnaise).
- Grands axes de communication.
- Aquifères importants (ex. est lyonnais).

### Activités principales du territoire

- Activité industrielle importante.
- Cultures intensives au centre et au sud.
- Viticulture sur la bordure nord ouest (Beaujolais).

### Objectifs des masses d'eau superficielle

#### Masse d'eau cours d'eau

- naturelle
- - - fortement modifiée ou artificielle

#### Masse d'eau plan d'eau

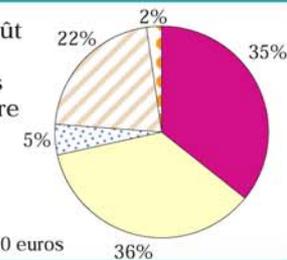
- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

#### Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict



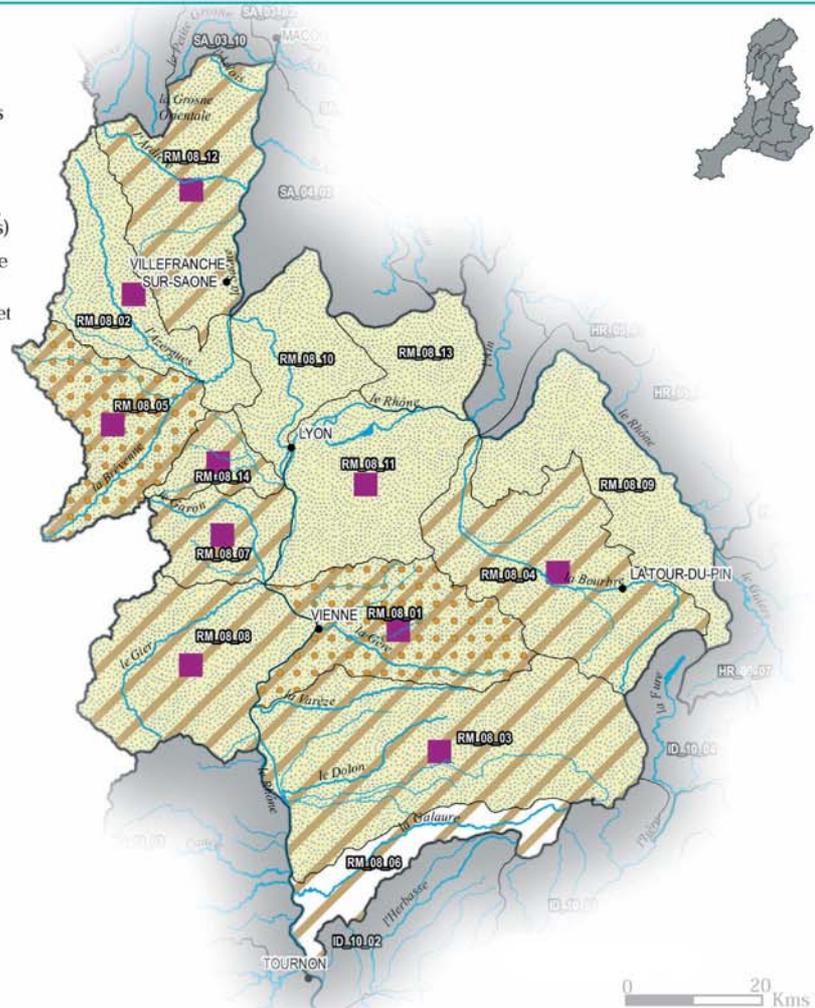
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 284 600 000 euros

### Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

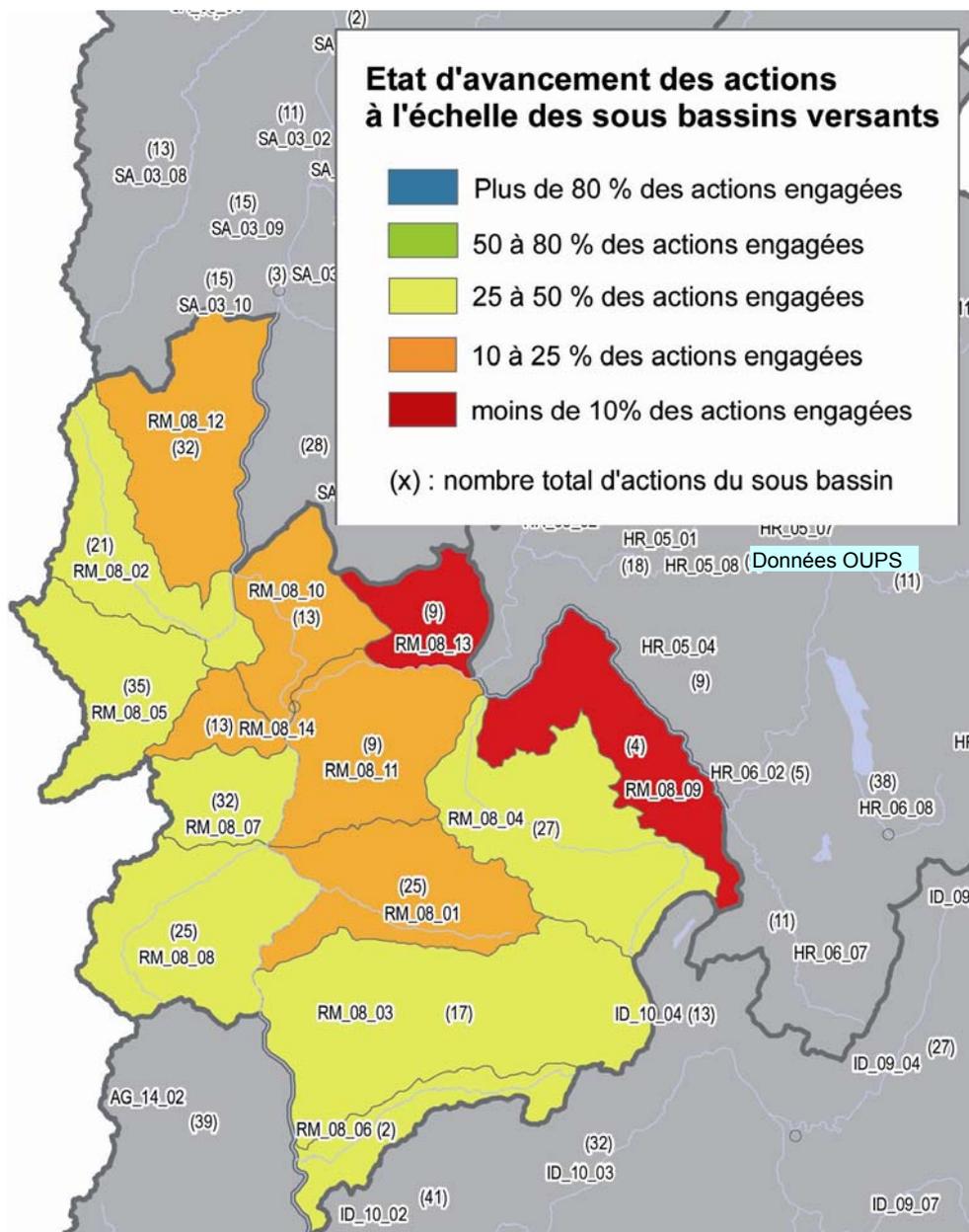
- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)



## ANNEXE 3 - Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles

### 1 - Avancement de la mise en œuvre du programme de mesures par bassin versant

La carte ci-après présente l'état d'avancement des actions pour chacun des sous bassins de la commission territoriale Rhône moyen. Cette carte est à lire en tenant compte du nombre de mesures identifiées dans le programme de mesures, souvent important lorsque des structures de gestion avaient déjà bien cerné les problèmes à résoudre.

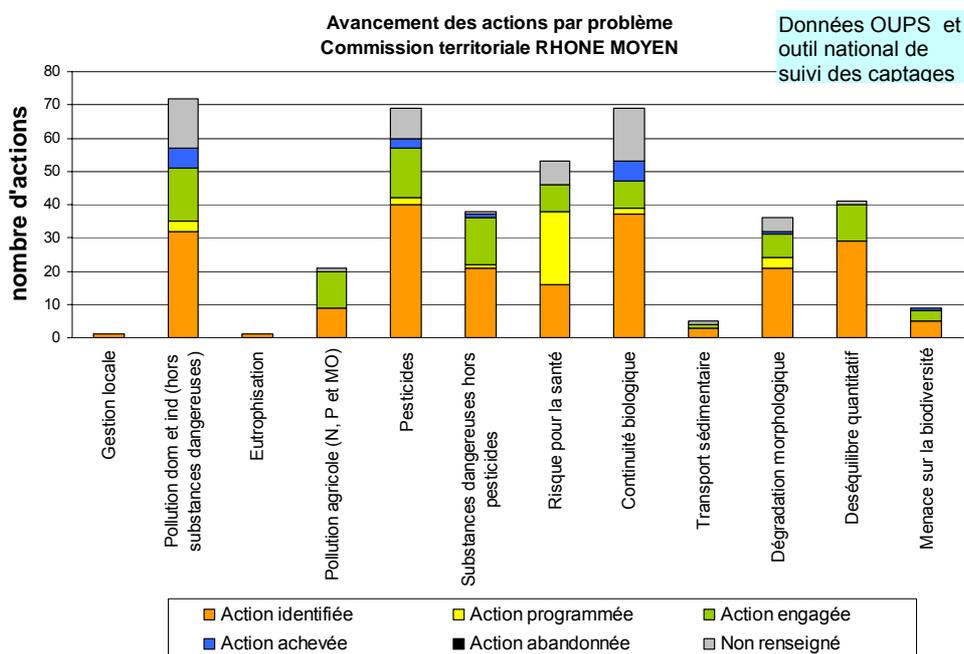


## 2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

*NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles*

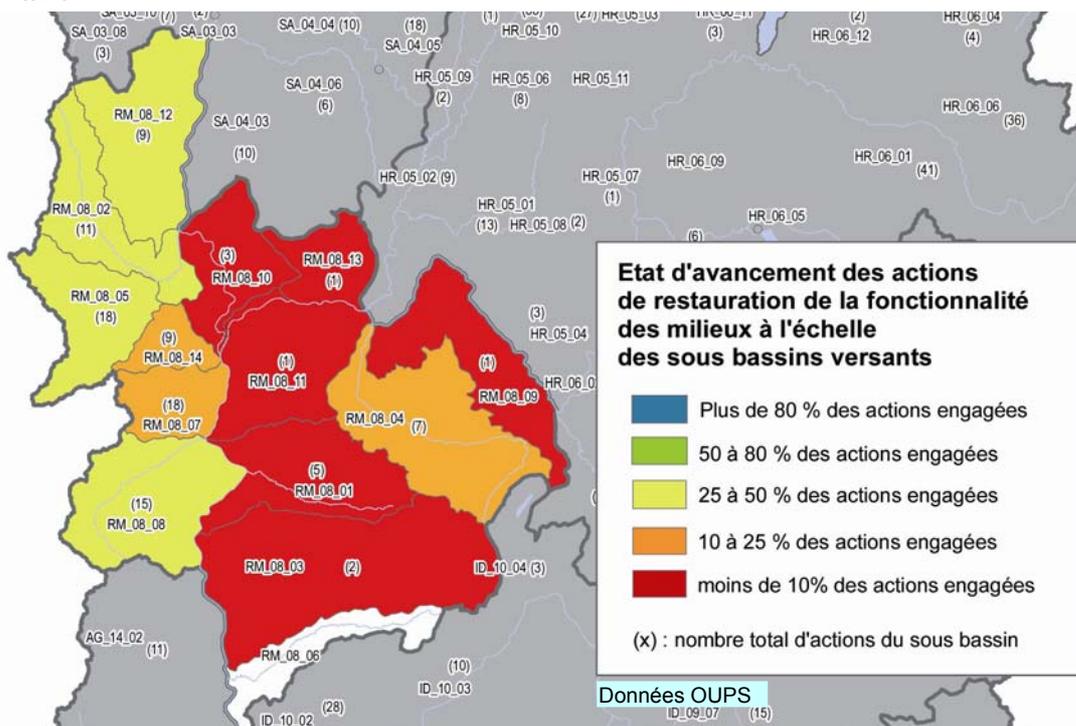


## 21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

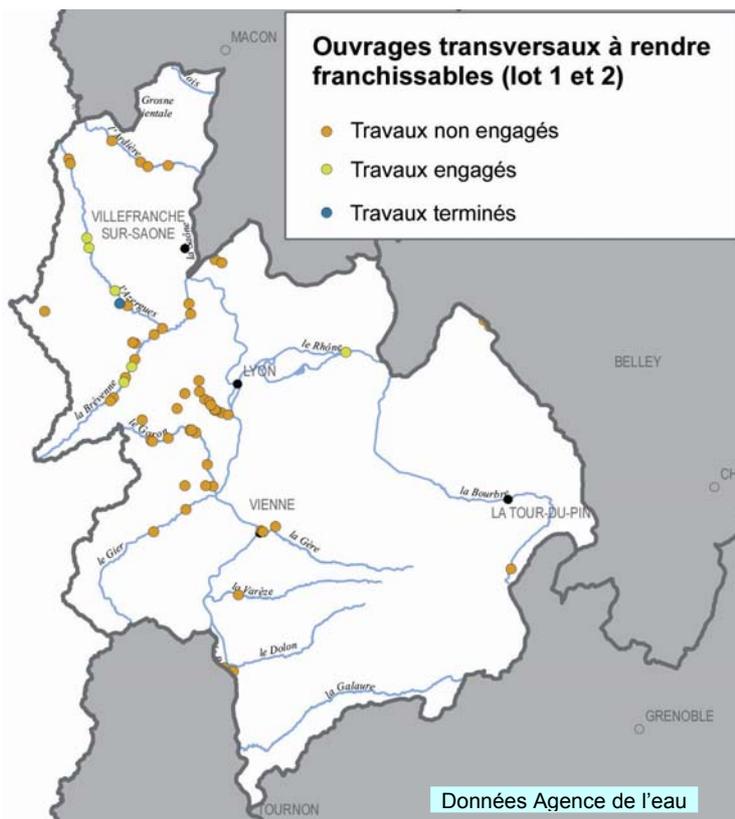
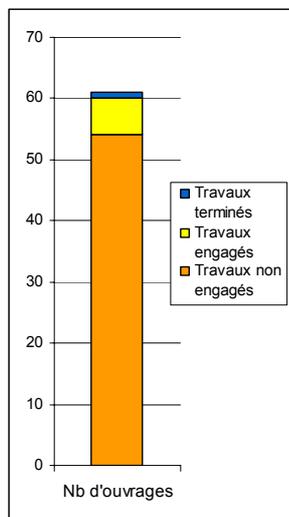
3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables : La carte ci-dessous propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.

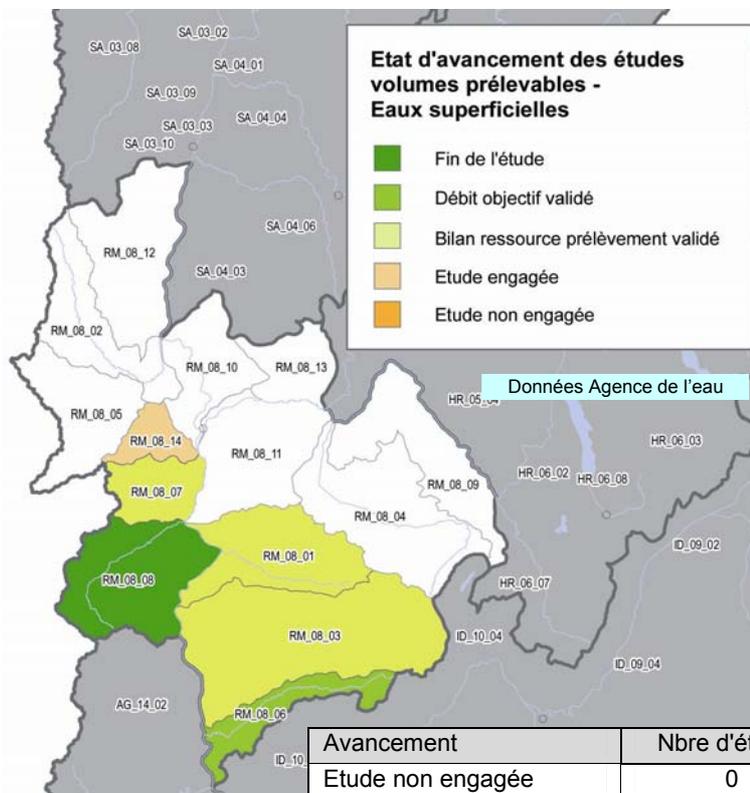


## 22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

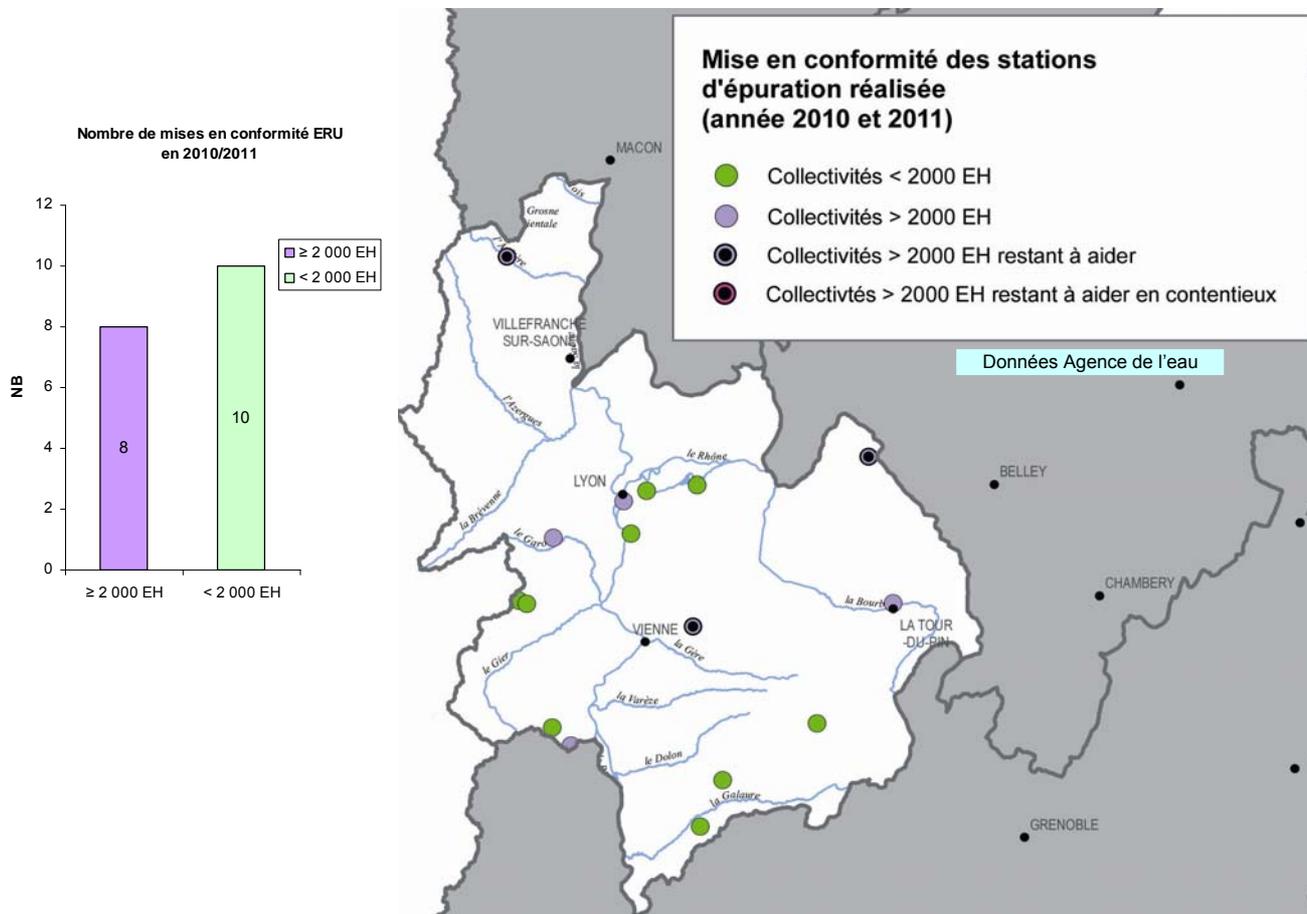
Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 6 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire, qui est qualifiée selon 5 étapes.



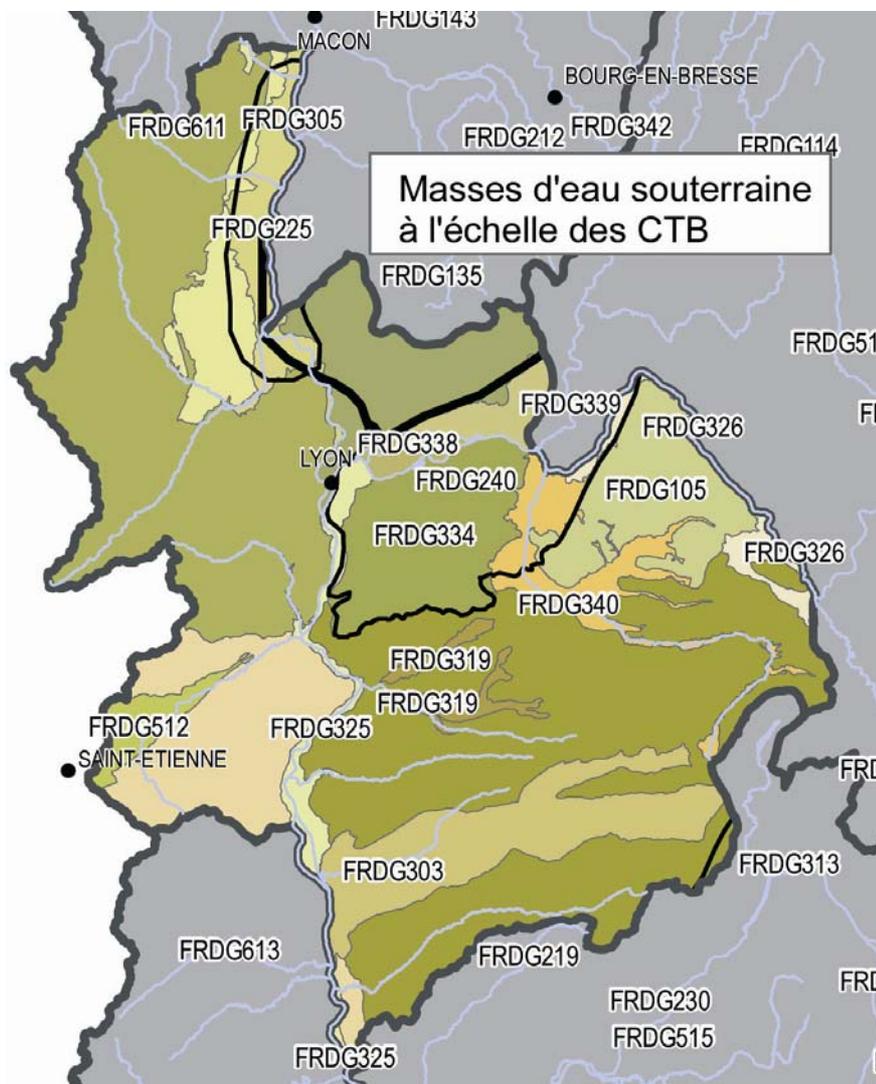
### 23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine.



# ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

## 1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



- FRDG135 Formations plioquaternaires Dombes - sud
- FRDG212 Miocène de Bresse
- FRDG219 Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques
- FRDG225 Sables et graviers pliocènes du Val de Saône
- FRDG240 Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes
- FRDG303 Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
- FRDG305 Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosnes
- FRDG319 Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne)
- FRDG325 Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon
- FRDG334 Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions)
- FRDG338 Alluvions du Rhône - Ile de Miribel - Jonage
- FRDG339 Alluvions plaine de l'Ain
- FRDG340 Alluvions de la Bourbre - Cattelan
- FRDG503 Domaine formations sédimentaire des Cotes chalonaises et maconnaises

## 2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

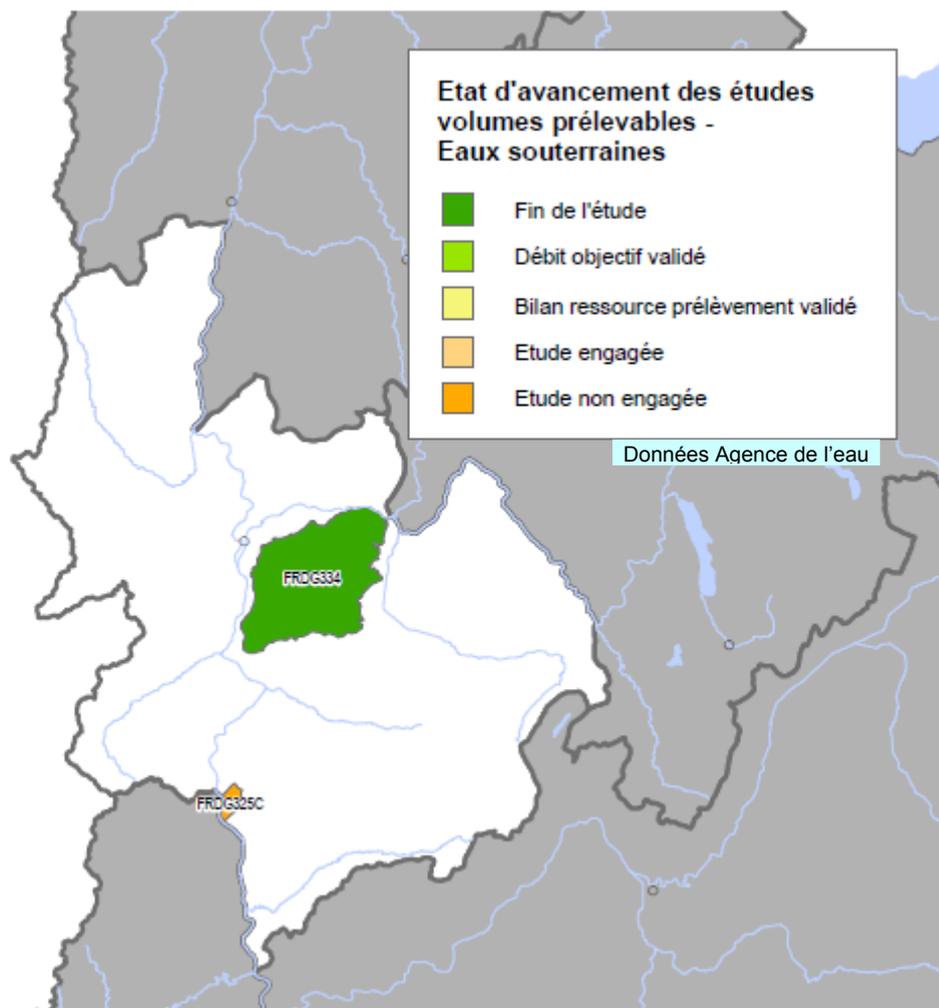
Masse d'eau	Déséquilibre quantitatif	Gestion locale à instaurer ou développer	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides	Autre problème
FRDG135	1	1	1		1		
FRDG212							1
FRDG219		1			1		
FRDG225					1		
FRDG240					1		
FRDG303	6	1	4	5	1		
FRDG305					1		
FRDG319		1		2	1		
FRDG325				1	1	2	
FRDG334	1		2	2	1	3	
FRDG338					1		
FRDG339	1	1		3	1		
FRDG340	2			3	1	2	
FRDG503				2			1



## 32 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

De même que pour les sous bassin dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, des études de définition des volumes prélevables, constituant un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource, doivent être engagées sur les masses d'eau souterraine en déséquilibre quantitatif.

Sur le territoire de la commission territoriale, les alluvions de l'Est Lyonnais, en déséquilibre quantitatif, ont fait l'objet d'une étude.



## ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.

### Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

### RHONE MOYEN

#### RM\_08\_01 4 vallées Bas Dauphiné

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Gestion locale</b>	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>	
	5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■

#### RM\_08\_02 Azergues

<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	■
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

RM_08_03 Bièvre Liers Valloire	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>
5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles <span style="float: right;">■</span>
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes <span style="float: right;">■</span>
5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique <span style="float: right;">■</span>
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols <span style="float: right;">■</span>
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles <span style="float: right;">■</span>
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>
3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) <span style="float: right;">■</span>
3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation <span style="float: right;">■</span>
3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit <span style="float: right;">■</span>
<b>RM_08_04 Bourbre</b>	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement <span style="float: right;">■</span>
5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement <span style="float: right;">■</span>
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets <span style="float: right;">■</span>
5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles <span style="float: right;">■</span>
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes <span style="float: right;">■</span>
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols <span style="float: right;">■</span>
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel <span style="float: right;">■</span>

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>		
	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
<b>RM_08_05 Brévenne</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>		
	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Eutrophisation</b>		
	5B03	Approfondir l'état des lieux sur les sources de pollution à l'origine de l'eutrophisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>		
	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>		
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
<b>RM_08_06 Galaure</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

RM_08_07	Garon
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>
5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé <span style="float: right;">■</span>
5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles) <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>
5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>
5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles <span style="float: right;">■</span>
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires <span style="float: right;">■</span>
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel <span style="float: right;">■</span>
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison <span style="float: right;">■</span>
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison <span style="float: right;">■</span>
3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>
3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) <span style="float: right;">■</span>
3A17	Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource <span style="float: right;">■</span>
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements <span style="float: right;">■</span>
<b>RM_08_08</b>	<b>Gier</b>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement <span style="float: right;">■</span>
5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles <span style="float: right;">■</span>
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles <span style="float: right;">■</span>
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation <span style="float: right;">■</span>
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires <span style="float: right;">■</span>
3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve <span style="float: right;">■</span>

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C10	Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole	■
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>		
	6A01	Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives	■
	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
<b>RM_08_09 Isle Crémieu - Pays des couleurs</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
<b>RM_08_10 Morbier - Formans</b>			
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution agricole</b>		
	5C02	Couvrir les sols en hiver	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>		
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>		
	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>		
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

RM_08_11 Nappe Est Lyonnais		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	
RM_08_12 Rivières du Beaujolais		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pollution domestique et industrielle</b>	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	
	5B25 Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration et/ou des réseaux pluviaux	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D05 Exploiter des parcelles en agriculture biologique	
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>	
	3C37 Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C10 Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Menace sur le maintien de la biodiversité</b>	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>	
	3B07 Contrôler les prélèvements, réviser et mettre en conformité les autorisations	
RM_08_13 Sereine - Cotey		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

## Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Transport sédimentaire</b>	
	3C37 Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>RM 08 14 Yzeron</b>		
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Substances dangereuses</b>	
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Pesticides</b>	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Dégradation morphologique</b>	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Altération de la continuité biologique</b>	
	3C10 Supprimer les ouvrages bloquant la circulation piscicole	■
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
<b>Problème à traiter :</b>	<b>Déséquilibre quantitatif</b>	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants	■
	3A17 Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■